

# VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 2 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT

## EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 5)

2/ Complétez la **page 2**, elle sera à **déposer sur l'application « e-candidat » avec les autres pièces justificatives**

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat, ou du brevet des collèges).

Lien vers E-candidat :

<https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/>

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, joignez la page 2 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **déposez le tout** sur E-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièce en mains propres) au plus tard le :

**17 JUIN 2019** (*vous pourrez encore insérer vos dernières pièces jusqu'au 21/06*)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

**MASTER 2 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT**

**Date limite de candidature : 17 JUIN 2019**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier. Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures) ou vous réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 2 à l'UFR SVTE ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....  
Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre ce M2 en formation continue\* ?  Oui  Non

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ?  Oui  Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?.....

Etes-vous actuellement salarié(e) ?  Oui  Non

Précisez : .....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

\*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la [vie active](#) (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la [formation initiale](#) (études).

**Langues vivantes :**

Lues : ..... Parlées : ..... Écrites : .....

**CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE, COMPLÉTÉE, SCANNÉE ET INSÉRÉE À L'EMPLACEMENT ADÉQUAT SUR E-CANDIDAT AVEC LE RESTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.**

**CANDIDATURE EN M2 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT 2019 / 2020**  
**QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER**

<b>MA CANDIDATURE</b>	
1. Qu'est-ce que ce document ?	Un document d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive). Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. <a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Il n'y a rien à renvoyer ni à déposer au secrétariat, toute la saisie et toutes les pièces justificatives seront placées sur l'application e-candidat. Aucun dossier papier déposé ou parvenu par voie postale ne sera étudié.
4. Quelles sont les dates importantes ?	- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>29 AVRIL 2019</b> Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date.  - <b>Fermeture du serveur E-candidat : le 17 JUIN 2019 à minuit</b> Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR. Seules les pièces des candidats ayant déjà candidaté pourront être ajoutées jusqu'au 21/06/2019.
5. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.</b> ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant de le télécharger sur le site. <b>NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 DU M1 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE.</b> Déposez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. <b>Votre dossier sera étudié dans un premier temps sur la base des documents reçus à la date de la commission.</b>
6. J'étudie à l'uB, dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (déposées sur l'application e-candidat).
7. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié. <a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>

<b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>	
8. J'ai déposé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier. Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier.
9. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 8 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients... L'absence de confirmation 3 semaines après votre dépôt doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:secretariat.etc@u-bourgogne.fr">secretariat.etc@u-bourgogne.fr</a>
10. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra fin juin. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients...

	Une réponse vous sera envoyée par mail courant juillet 2019.
11. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Non, le recrutement en M2 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT ne prévoit pas d'entretiens. <b>Toutefois s'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.</b>
12. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	<b>NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers). Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:secretariat.etc@u-bourgogne.fr">secretariat.etc@u-bourgogne.fr</a>
13. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez en télécharger une copie si l'application vous l'autorise toujours (ou nous l'envoyer par mail). <b>ATTENTION : UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)
14. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M2 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT, vous devez impérativement et <b>SOUS 15 JOURS, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT OU BIEN VOUS DÉSISTER.</b></li> <li>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li> </ul> <p><b>Au-delà des 15 jours, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</b></p> <p>Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cas où vous ne souhaitez pas intégrer le M2 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT, désistez-vous dans E-candidat cela permettra d'attribuer rapidement votre place à un candidat en liste d'attente.</li> </ul>
15. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue ?	Vous devez prendre une décision sous 15 jours et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.
16. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation. <b>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à :</b> <a href="mailto:secretariat.etc@u-bourgogne.fr">secretariat.etc@u-bourgogne.fr</a>
17. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.  Dans les deux cas, le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 14 h jusqu'au 21 juillet 2019 minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 14 h. Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée. <b>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</b>
18. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M2 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT aura lieu le <b>16 septembre 2019</b> (heure et lieu seront précisés sur le site de l'UFR). <b>LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.</b>

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la formation

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-sol-eau-milieu-environnement-m2.pdf>

Lien vers LE SITE de la formation

<http://geosciences.u-bourgogne.fr/les-formations/master-stpe/parcours-seme.html>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Études Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.